



Permis de Former Mise à jour 7h

Intégrer un jeune et l'accompagner

Cette formation s'adresse à toute personne identifiée comme tuteur (contrat en alternance) et maître d'apprentissage dans le secteur CHR.D.

Ce que disent les textes

TARIF

210 €HT

252 €TTC

DUREE

7 h

Formation obligatoire

▪ Arrêté du 22 juillet 2013, portant extension de l'avenant N°17 à la CCN du 30 avril 1997

UMIH

FORMATION

▪ UMIH FORMATION, association loi 1901 spécialisée dans la formation professionnelle en CHR.D.
▪ leader sur le Permis d'Exploitation,
▪ 20 000 stagiaires par an

UMIH

▪ L'UMIH est l'Union des Métiers et des Industries de l'Hôtellerie.
▪ L'UMIH est la **Fédération Professionnelle Nationale** des Exploitants de Restaurants, Hôtels, Bars, Discothèques et Métiers de la Nuit.
Forte de 80 000 adhérents elle promeut et défend la profession.

| Public : Tuteur et maître d'apprentissage | Obligation de formation | |
|--|------------------------------|--|
| | Formation initiale 14 heures | Formation mise à jour 7 heures |
| N'ayant jamais encadré un alternant | oui | Tous les 3 ans |
| N'ayant pas encadré d'alternant au cours des 5 ans précédant la date de signature du contrat en alternance | | |
| Ayant encadré un alternant depuis moins de 5 ans précédant la date de signature du contrat en alternance | non | 2 ans après l'entrée en vigueur de l'avenant (1 ^{er} août 2013) puis tous les 3 ans |
| Encadrant un alternant à la date d'entrée en vigueur (1 ^{er} août 2013) | | |
| Justifiant d'une formation de tuteur (dont tuteur accrédité par la CPNE-IH) ou maître d'apprentissage avant l'entrée en vigueur de l'avenant (1 ^{er} août 2013) | | |

Prochaine session :

- **Mercredi 6 février 2019** de 9h à 13h – 14h – 17h

Attention : le nombre de place est limité

Vous trouverez ci-joint :

- Le formulaire d'inscription à nous retourner accompagné de votre règlement **15j avant le début de la session choisie par vos soins**
- Les conditions générales de vente.
- Une notice relative aux possibilités de prises en charge/financement. Il vous incombe de vous rapprocher de votre OPCA et de respecter les modalités demandées par l'organisme.
- Le programme relatif à votre formation.

N'hésitez pas à nous contacter si nécessaire ou consultez votre comptable.

Modalités pratiques :

Lieu de la formation : UMIH66 17 bis rue Camille Pelletan 66000 PERPIGNAN

Renseignement / inscription : ☎ 04.68.35.50.03

Inscription/règlement en ligne: www.umihformation.fr

UMIH66 -17 bis rue Camille Pelletan 66000 PERPIGNAN / contact@umih66.com



Prise en charge – Financement

Le financement d'une formation n'est pas systématique. **Il dépend à la fois de votre statut et de la décision de l'organisme collecteur (l'OPCA pour les salariés).** Vous devez effectuer la demande auprès de l'organisme dont vous dépendez jusqu'à un mois avant de début du stage pour certains organismes.

Selon votre situation :

- Vous êtes salarié de l'Industrie Hôtelière (Café, Hôtel, restaurant, discothèque) :



Entreprises 09 69 32 09 21 / Salariés : 09 69 32 09 22

www.fafih.com

- Vous êtes salarié d'un autre secteur d'activité :

Pour trouver votre OPCA :

http://occitanie.direccte.gouv.fr/sites/occitanie.direccte.gouv.fr/IMG/xlsx/coordonnees_des_opca-opacif_en_region_occitanie_en_2018.xlsx

Ou bien interrogez le service DRH/ comptable de votre société.

- Vous êtes chef d'entreprise :

Votre société est immatriculée en Chambre de Commerce, adressez-vous à :



Association de Gestion du Financement de la Formation des Chefs d'Entreprises. www.agefice.fr - Les points d'accueils **AGEFICE** :

UPE Maison des Professions
17 rue Camille Pelletan
66000 PERPIGNAN
Tél : 04.68.34.99.26

CFA Route de Thuir, Orles BP 90443
66004 PERPIGNAN Cedex
Tél : 04.68.56.84.58 Sauf mercredi



Votre société est immatriculée à la Chambre des Métiers OU en double immatriculation Chambre des Métiers + Chambre de Commerce, adressez-vous au **Fonds d'Assurance Formation des Chefs d'Entreprise Artisanale** à Chambre des Métiers et de l'Artisanat
9 Avenue Alfred Sauvy, 66600 Rivesaltes Tél. : 04 68 35 88 00

- Vous êtes demandeur d'emploi :



Rapprochez-vous de votre référent à POLE EMPLOI

- Vous êtes bénéficiaire du RSA :



Contactez le service RSA du Conseil Général : 04.68.86.69.00

Conditions générales de vente d'UMIH Formation

Les présentes Conditions générales s'appliquent à toutes sessions de formation proposées par UMIH FORMATION, excepté les formations E-learning qui font l'objet de conditions générales particulières.

UMIH FORMATION est une association loi 1901, enregistrée sous le numéro SIRET 444 038 327 000 29 (Code NAF 8559A), dont le siège social est situé 211 rue de l'Université, 75007 Paris. Tél : 01 42 66 44 47 Télécopie : 01 45 51 32 21 E-mail : contact@umihformation.fr

En sa qualité d'organisme de formation, UMIH FORMATION est enregistrée sous le numéro de déclaration d'activité 1175374225 auprès de la direction régionale du travail de l'emploi et de la formation professionnelle d'Ile de France, 18/24 rue Tiphaine 75015 Paris.

1) Inscription

Toute inscription à une session de formation peut se faire :

- Par une inscription auprès d'un centre de formation UMIH FORMATION,
- Par le renvoi d'un bulletin d'inscription dûment complété et accompagné du règlement à :
 UMIH FORMATION
 211 de l'Université, 75007 Paris
 Télécopie : 01 45 51 32 21 E-mail : contact@umihformation.fr
- Par une inscription en ligne directement accessible sur le site www.umihformation.fr, avec option de paiement en ligne par carte bancaire. Dans un tel cas, le Participant recevra par email la confirmation de son inscription.

Cette inscription vaut contrat.

2) Droit de rétractation en cas d'inscription à distance (par renvoi du bulletin d'inscription ou par internet)

Le Client dispose d'un délai de quatorze jours francs pour exercer son droit de rétractation sans avoir à justifier de motifs et sans frais. Le délai de rétractation débute le lendemain du jour de l'inscription. S'il expire un samedi, dimanche, jour férié ou chômé, il est repoussé au premier jour ouvrable suivant. **Toutefois, le droit de rétractation ne pourra plus être exercé, si l'action de formation intervient avant la fin du délai de quatorze jours et si le Participant assiste à la formation.**

Pour exercer le droit de rétractation, le Client doit notifier à UMIH FORMATION par télécopie au numéro 01.45.51.32.21, par email à l'adresse contact@umihformation.com ou par lettre avec accusé de réception au 211 rue de l'Université, 75007 Paris, sa décision de rétractation au moyen d'une déclaration dénuée d'ambiguïté. Le Client peut utiliser **le modèle de formulaire de rétractation ci-dessous**, sans que cela ne soit obligatoire. Pour que le délai de rétractation soit respecté, il suffit de transmettre la déclaration de rétractation avant l'expiration du délai de rétractation.

En cas de rétractation, UMIH FORMATION remboursera le paiement reçu, sans retard excessif et, en tout état de cause, au plus tard quatorze jours à compter du jour où UMIH FORMATION sera informée de la décision de rétractation. UMIH FORMATION procédera au remboursement en utilisant le même moyen de paiement que celui utilisé pour la transaction initiale, sauf si le Client convient expressément d'un moyen différent ; en tout état de cause, ce remboursement n'occasionnera pas de frais pour le Client.

3) Obligations respectives des parties

Pour chaque inscription à une action de formation professionnelle, le Client reçoit une convention de formation professionnelle établie en deux exemplaires, dont il s'engage à retourner à UMIH Formation un exemplaire signé et revêtu du cachet de l'entreprise.

Dans la mesure où UMIH Formation édite une convention de formation pour l'action demandée, il appartient au client de vérifier l'imputabilité de celle-ci.

A l'issue de la prestation, une facture sera adressée au client (ou à l'organisme désigné par le client).

4) Annulation

| | plus de 10 jours avant le début de l'action de formation : | moins de dix jours avant le début de l'action de formation : |
|---------------------------------------|---|--|
| Annulation du fait du client : | Pour les demandes d'annulation confirmées par courrier postal ou télécopie ou mail reçus plus de 10 jours avant le début de l'action de formation, UMIH Formation proposera soit le report de la date de formation du module concerné, soit le renvoi du chèque ou soit le remboursement de la formation. | <p>Dans le cas de force majeure : hospitalisation, décès familial, maladie, accident, UMIH Formation accepte sur présentation d'un justificatif :</p> <ul style="list-style-type: none"> - soit une réinscription dans les six mois pour une autre session du même module, sans frais. - soit le remboursement du montant de la formation. |
| | | <p>Pour toute annulation de dernière minute ou d'absence du stagiaire le jour de la formation :</p> <ul style="list-style-type: none"> - Aucun remboursement ne sera effectué, si UMIH Formation n'est pas prévenu de l'annulation ou en cas d'absence du participant le jour du début de l'action de formation. UMIH Formation se réserve le droit de garder la totalité du coût de la formation. En cas de réinscription de cette même personne à un autre stage pour le même module, le stagiaire paiera sans diminution de tarif le coût de cette nouvelle formation. - Le stagiaire bénéficiera du report des sommes versées pour une autre session dans les six mois, pour le même module, si UMIH Formation est informée de l'annulation. <p>Néanmoins, UMIH Formation se réserve le droit de facturer des frais de réinscription d'un montant de 50.00€ HT soit 60 € TTC pour toutes formations d'une journée et de 150.00€ HT soit 180 € TTC pour les autres formations d'une durée supérieure.</p> |

| | |
|--|--|
| Annulation du fait d'UMiH Formation : | UMiH Formation se réserve la possibilité, en cas d'insuffisance de participants, d'annuler la prestation jusqu'à (au plus tard) 10 jours avant la date prévue de son déroulement. UMiH Formation informera le client. Aucune indemnité ne sera versée au client à raison d'une annulation d'UMiH Formation. Les frais d'inscription préalablement réglés seront alors entièrement remboursés ou les chèques seront renvoyés au client. |
|--|--|

5) Prix – Paiement

Le bulletin d'inscription doit être accompagné du règlement des frais de participation par chèque à l'ordre d'UMiH Formation, qui sera encaissé dès réception.

Toute acceptation de prise en charge par un organisme tiers doit parvenir au plus tard à UMiH Formation trois semaines avant le début de l'action de formation. A défaut le chèque remis lors de l'inscription sera encaissé directement par UMiH Formation.

Toute session de formation commencée est due en entier.

Tous les frais relatifs à l'encaissement des sommes versées pour l'action de formation seront à la charge du stagiaire.

En cas de retard de paiement de la part d'un Client professionnel, seront exigibles, conformément à l'article L 441-6 du Code de Commerce, une indemnité calculée sur la base de trois fois le taux de l'intérêt légal en vigueur ainsi qu'une indemnité forfaitaire pour frais de recouvrement de 40 €.

6) Informatique et libertés

Toute inscription fera l'objet d'un enregistrement informatique accessible par le client concerné sur simple demande. Les informations qui sont demandées sont nécessaires au traitement des inscriptions chez UMiH Formation. Conformément à la loi « informatique et liberté » du 06/01/78, le client bénéficie d'un droit d'accès et de rectification aux informations qui le concernent. Si un client souhaite exercer ce droit et obtenir communication des informations le concernant, il doit s'adresser à la Direction d'UMiH Formation.

7) Délivrance de duplicatas d'attestation de formation PERMIS D'EXPLOITATION ou HYGIENE ALIMENTAIRE

Toute demande de duplicata d'un permis d'exploitation ou d'une attestation CERFA de formation en hygiène alimentaire sera facturée 50 € TTC. La demande de duplicata pourra être faite par courrier adressé à UMiH FORMATION 211 rue de l'Université, 75007 Paris, auquel seront joints une enveloppe timbrée à l'adresse du destinataire ainsi qu'un chèque de 50 € libellé à l'ordre d'UMiH FORMATION.

FORMULAIRE DE RETRACTATION

(Veuillez compléter et renvoyer le présent formulaire uniquement si vous souhaitez vous rétracter du contrat.)

A l'attention de UMiH FORMATION,

211 rue de l'Université,

75007 Paris,

fax : 01.45.51.32.21,

email : contact@umihformation.com

Je notifie par la présente ma rétractation du contrat portant sur la formation ci-dessous :

FORMATION :

DATES DE LA FORMATION :

LIEU :

NOM DU PARTICIPANT :

ADRESSE DU PARTICIPANT :

Date :

SIGNATURE : (uniquement en cas de notification du présent formulaire sur papier) :



PROGRAMME MANAGEMENT

LE PERMIS DE FORMER – MISE A JOUR

ACCOMPAGNER UN APPRENTI, UN ALTERNANT TOUT AU LONG DE SA FORMATION

PUBLIC : Cette formation s'adresse aux :
Tuteurs et maîtres d'apprentissages, quatre ans après avoir suivi le permis de former.

PRE REQUIS : Être titulaire du permis de former

FORMATION 1 JOUR

INTER ENTREPRISES - 7 HEURES - 6 A 15 PARTICIPANTS

■ CADRE DE LA FORMATION

RAISON DE LA FORMATION
ORGANISATION DE LA FORMATION PROFESSIONNELLE ET DU SECTEUR C.H.R.D

■ LE CADRE JURIDIQUE ET SOCIAL DE L'ALTERNANCE SOUS CONTRAT DE TRAVAIL

LES CONTRATS EN ALTERNANCE
LES DISPOSITIFS D'AIDES AUX ALTERNANTS

■ ENCADRER UN ALTERNANT, L'ACCUEIL, L'ACCOMPAGNEMENT, UN MANAGEMENT DE PREMIER NIVEAU

TYPOLOGIE DES ALTERNANTS
POUR UNE INTEGRATION REUSSIE ET UN ACCOMPAGNEMENT DE QUALITÉ
ACCOMPAGNER L'ALTERNANT, UN MANAGEMENT DE PREMIER NIVEAU

■ PEDAGOGIE DE L'ALTERNANCE : TRANSMISSION DES SAVOIRS EN SITUATION DE TRAVAIL

LOGIQUE DE L'ALTERNANCE
ANALYSER ET DECRIRE SON METIER
CONSTRUIRE UNE SEQUENCE D'APPRENTISSAGE EN SITUATION DE TRAVAIL

■ L'EVALUATION

■ COORDINATION DES ACTEURS DU PARCOURS

LES ACTEURS DE L'ALTERNANCE
OUTILS DE COORDINATION ET DE SUIVI

VALIDATION DE LA FORMATION : Test d'évaluation. Remise d'une attestation de formation Permis de former et d'un guide d'application.

TARIF :
PAR PERSONNE
210 € HT
252 € TTC

INTERVENANTS
Formateurs
spécialisés dans le
secteur CHR.D

METHODE
Cours théoriques,
outils pédagogiques



BULLETIN D'INSCRIPTION



A retourner dûment complété et signé à :

A renvoyer à : **UMIH 66**
17 bis rue Camille Pelletan – 66000 PERPIGNAN

TEL : 04.68.35.50.03 - MAIL : contact@umih66.com

FORMATION *INSCRIPTION* à titre professionnel à titre privé
PERMIS DE FORMER – MISE A JOUR – 7h

L'inscription sera ferme et définitive dès réception du règlement complet de 210€ HT (252€ TTC) à l'ordre d'UMIH FORMATION

Date : _____ Lieu : _____ UMIH66

RENSEIGNEMENTS CONCERNANT LE PARTICIPANT

Mme Mlle M.

Nom : _____ Prénom : _____

Date de naissance : _____ Tél. (fixe et portable) : _____

Adresse de résidence : _____

Adresse mail : _____ @ _____

Je souhaite avoir plus d'informations promotionnelles concernant **UMIH FORMATION** : OUI NON

Statut du participant (hors particulier, à titre privé) :

Travailleur non salarié Demandeur d'emploi Salarié Agent public

Prise en charge : oui non **Organisme de prise en charge :** _____

Si prise en charge POLE EMPLOI → N° IDENTIFIANT POLE EMPLOI * : _____

SI VOUS ÊTES UNE ENTREPRISE, POUR LA CONVENTION ET LA FACTURATION, merci de bien vouloir compléter ces renseignements

Nom de l'entreprise : _____

Activité : _____

Adresse : _____

N° SIRET : _____ Code NAF : _____ Nombre de salariés : _____

Adhérent UMIH : oui non

Nom / prénom du responsable de formation : _____

Tél. : _____ Fax : _____ Email : _____ @ _____

M..... reconnaît avoir pris connaissance des conditions générales de vente qui lui ont été remises avec le bulletin d'inscription.

Fait le : à :

Lu et approuvé (*en manuscrit*)
Signature du stagiaire

Signature obligatoire du responsable ou directeur
de l'établissement et cachet (si financement par l'entreprise)

Le règlement intérieur est consultable à tout moment sur le site Internet d'UMIH Formation.